

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :

15

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :

1

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représentés : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent et non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES (TITULAIRES ET SUPPLEANTS) AU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS - DE_2023_017

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois. Monsieur le Maire précise également que Monsieur Antoine DUMONT ne souhaite plus être délégué suppléant.

Monsieur Serge CAMACHO et Monsieur Valentin NOIRET proposent leurs candidatures en tant que délégués titulaires

Madame Maryline TOURIGNY et Monsieur Adrien VALLIEZ proposent leurs candidatures en tant que délégués suppléants.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de délégués au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois :

- de Monsieur Serge CAMACHO, né le 23/10/1953, demeurant 25bis Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE et de Monsieur Valentin NOIRET, né le 22/01/1989, demeurant 2 Rue de Quincampox 02220 CIRY SALSOGNE en tant que délégués titulaires

- de Madame Maryline TOURIGNY, née le 29/03/1961, demeurant 1 Rue de la Forêt 02220 CIRY SALSOGNE et de Monsieur Adrien VALLIEZ, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE en tant que délégués suppléants.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l' AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_017-DE

République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :
1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE BRAINE (SMISS) - DE_2023_018

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire au Syndicat Mixte Intercommunal du Secteur Scolaire de Braine.

Madame Angélique DRUART, déléguée suppléante, demande à devenir déléguée titulaire.

Madame Elodie DEJARDIN propose sa candidature en tant que déléguée suppléante.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les candidatures de déléguées au Syndicat Mixte Intercommunal du Secteur Scolaire de Braine :

- de Madame Angélique DRUART, née le 27/07/1982, demeurant 34A Rue Saint Jean 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée titulaire
- et de Madame Elodie DEJARDIN, née le 16/02/1994, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée suppléante.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_018-DE

République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :
1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES A L'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) - DE_2023_019

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer deux délégués représentant la commune à l'USEDA.

Monsieur Serge CAMACHO et Madame Séverine BERGÉ proposent leurs candidatures.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Monsieur Serge CAMACHO, né le 23/10/1953, demeurant 25bis Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE

- et de Madame Séverine BERGÉ, née le 18/02/1972, demeurant 7bis Moulin de Quincampoix 02220 CIRY SALSOGNE

en tant que délégués représentant la commune à l'USEDA.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_019-DE

République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :
1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SOISSONNAIS (SITUS) - DE_2023_020

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire représentant la commune au SITUS.

Madame Séverine BERGÉ, déléguée suppléante au Situs souhaite être déléguée titulaire.
Madame Elodie DEJARDIN propose sa candidature pour être déléguée suppléante.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Madame Séverine BERGÉ, née le 18/02/1972, demeurant 7bis Moulin de Quincampoix 02220 CIRY SALSOGNE en tant que déléguée titulaire
- et de Madame Elodie DEJARDIN, née le 16/02/1994, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée suppléante.

Pour extrait certifiée conforme

Le Maire

Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_020-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 15/02/2023
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :

1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES MILITAIRE (TITULAIRE ET SUPPLEANT) - DE_2023_021

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la délégation militaire de la commune.

Monsieur Adrien VALLIEZ propose sa candidature en tant que délégué titulaire
Monsieur Matthieu EVERAERE propose sa candidature en tant que délégué suppléant.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Monsieur Adrien VALLIEZ, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE

- et de Monsieur Matthieu EVERAERE, né le 21/08/1992, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE;

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_021-DE

République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :
1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS DES NOUVEAUX MEMBRES - DE_2023_022

Le Maire expose que suite à la démission de six conseillers municipaux et à l'élection partielle complémentaire du 5 février 2023, il convient de désigner des nouveaux membres au sein des commissions communales.

Commission "Budget et Finances"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation de deux nouveaux membres,

Vu la demande de Madame Christiane CAMACHO de quitter la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membres de la commission "Budget et Finances" :

Madame Maryline TOURIGNY, Monsieur Marcel BASTON.

Madame Isabelle PREVOTEAUX et Monsieur Patrick POINCELET restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

Commission "Travaux et voirie"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation d'un nouveau membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membre de la commission "Travaux et voirie" :

Monsieur Valentin NOIRET;

Madame Séverine BERGÉ, Messieurs Marcel BASTON et Patrick POINCELET restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_022-DE

Commission "Sports, Loisirs et Associations"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22
Vu la désignation de deux nouveaux membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membres de la commission "Sport, Loisirs et Associations" :
Monsieur Pascal FERRAT et Monsieur Matthieu EVERAERE.

Madame Christiane CAMACHO, Monsieur Patrick POINCELET, Monsieur Jean-Marie CLICHE,
Monsieur Marcel BASTON restent membres.
Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

Commission "Village Fleuri"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22
Vu la désignation d'un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membre de la commission "Village Fleuri" :
Monsieur Pascal FERRAT.

Madame Christiane CAMACHO, Madame Angélique DRUART, Monsieur Marcel BASTON, Madame
Isabelle PREVOTEAUX restent membres.
Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE 2023_022-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :

1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : CREATION D'UNE COMMISSION "INFORMATION, COMMUNICATION" - DE_2023_023

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, souhaite rendre la communication avec les habitants plus facile. Il soumet le lancement d'un bulletin municipal annuel avec une impression par un professionnel. Le bulletin d'information trimestriel est maintenu.

Il propose la création d'une commission "Information, communication".

Madame Séverine BERGÉ demande si la commission englobe le site internet. La réponse est oui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la proposition de création d'une commission "Information, communication",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer une commission "Information, communication" composée de 5 membres et d'un Président, le Maire étant Président de droit

- désigne les membres suivants : Madame Elodie DEJARDIN, Monsieur Matthieu EVERAERE, Monsieur Marcel BASTON, Madame Christiane CAMACHO et Madame Séverine BERGÉ.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_023-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 23 février 2023

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :

1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représenté : Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS AUPRES DU CNAS - DE_2023_024

Le Maire rappelle que la commune de Ciry Salsogne adhère au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de remplacer Monsieur Dominique KANIEWSKI, délégué représentant les élus.

Monsieur Adrien VALLIEZ, conseiller municipal, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Adrien VALLIEZ en tant que délégué représentant les élus auprès du CNAS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 002-210201828-20230223-DE_2023_024-DE